Image not found or type unknown

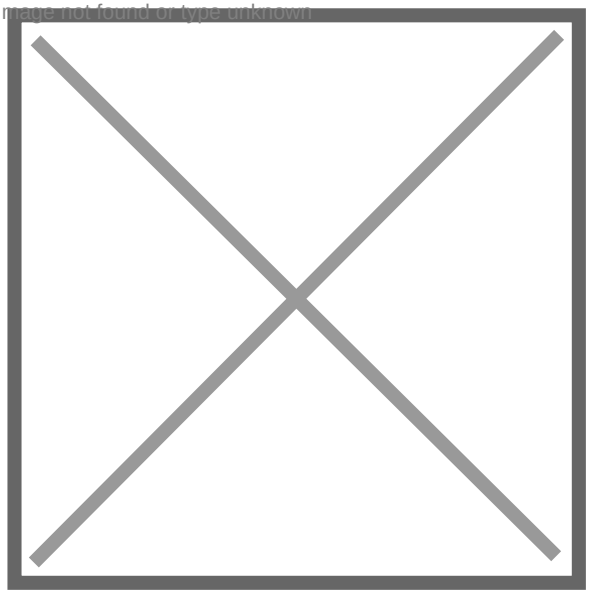

# Arnaque ligne téléphonique par ex-copain

Par **Rafiki**, le **01/11/2013** à **09:54**

Bonjour à tous tout d'abord, et merci d'avance pour votre aide !

Je me renseigne ici pour une amie, je vous donne les faits, puis je vous laisse me dire s'il est possible de porter plainte / comment cela se passerai ?

Mon amie avait un copain. Elle travail chez Orange et, quand le forfait de son copain a expiré, elle lui en a prit un en son nom (elle a des réduc') et il la remboursait chaque mois. Après leur rupture (il la quitte, pas très gentiment mais sans scandale non plus), elle lui fournit les papiers tout prêts pour faire une cession de ligne (pas de résiliation possible car engagement 24mois). Il doit les signer et les poster en joignant son rib. Le forfait passerait à son nom. Il ne le fait pas, elle ne pense pas à vérifier, elle lui fait confiance, pense le connaitre. Bref. Ce qui devait se passer arrive, le dit copain appelle ses potes en Algérie tous les 4 matins, use et abuse de la ligne (mais il ne se sert de cette ligne là que pour appeler les numéros surtaxés, pour sa vie courante il a une nouvelle ligne). Il lui doit environ 200€/250€ répartis sur 4 mois (elle a demandé le détail des factures et va calculer le total exacte).

Hier nous avons été voir ce jeune homme pour lui demander remboursement. Il a un délai d'un mois. Sans quoi nous aimerions aller déposer plainte pour vol. (Je suis sure qu'il ne la remboursera pas de son plein gré).

Est-ce un vol ? Aurait-elle du vérifier que la cession de ligne avait bien été faite ? Doit-elle prouver qu'il était d'accord pour la faire ? Réussira-t-il à faire croire que "je l'ai larguée mais elle était d'accord pour continuer à payer" ?. Il clame ne plus avoir la carte sim, que quelqu'un d'autre s'en sert, mais dans tous les cas il en est responsable non ? S'il l'a perdue il aurait du appeler Orange et faire bloquer la sim non ?

Bref, tant de questions pour une affaire assez simple. Puis finalement, la police s'embête-t-

elle à convoquer des gens pour 200€ ?

Merci d'avance pour votre aide ! A bientot j'espère !

Par **Lag0**, le **01/11/2013** à **11:18**

Bonjour,
En aucun cas on ne peut parler de vol.
L'abonnement étant au nom de votre amie, il lui suffit de faire annuler la carte SIM (pour perte par exemple) et d'en redemander une qu'elle se gardera.
L'idée de faire une cession de ligne était, à mon avis, une mauvaise idée, elle aurait du garder cet abonnement pour elle lors de la séparation.

Par **amajuris**, le **01/11/2013** à **12:09**

bjr,
pour déposer une plainte, il faut une infraction au code pénal.
dans l'histoire de votre amie, il n'y en a pas.
je vois juste une personne qui a profité de la naiveté ou de la crédulité d'une autre.
vu le montant et le peu de chance de récupérer son argent, votre amie devrait laisser tomber et passer à autres choses en étant moins naïve à l'avenir.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés